



## **DELIBERATION N° 09102025-PT3**

Séance du 09-10-2025

Point 3 : Vote des Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C), mention Master

### **LE CONSEIL D'UFR DE SOCIOLOGIE**

VU Le code de l'éducation

VU les statuts de Nantes Université, notamment l'article 12

#### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

Membres en exercice : 22

Nombre de votants : 15

Voix pour : 13

Voix contre : /

Abstention : 2

#### **Article n°1 : Approbation**

Le conseil d'UFR de Sociologie approuve les modalités de contrôle des connaissances et des compétences concernant le parcours de M1 IDS MOISM.

#### **Article n°2 : Publication et transmission**

La secrétaire générale de l'UFR de Sociologie est chargée, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée sur le site internet de Nantes Université.

Nantes, le 09/10/2025

La Directrice de l'UFR de Sociologie